



L'ACTUALITÉ

RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL : LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT TOTALEMENT CONCERNÉES

Le Président de la République, son Premier ministre et son nouveau Gouvernement s'attellent à un premier chantier qui impacte très directement les petites entreprises du bâtiment.

“

L'U2P a été reçue lundi par le Premier ministre et la Ministre du Travail pour évoquer ses propositions de réforme du travail. Objectif prioritaire : que le Code du travail soit simplifié afin d'être compréhensible par tous.

36 000

accords d'entreprises sont signés par an sur 1 600 000 entreprises ayant au moins un salarié.

En campagne Emmanuel Macron avait déjà annoncé quels seraient ses chantiers prioritaires. Le premier d'entre eux est la réforme du Code du travail. C'est pourquoi, à peine investi, le nouveau Président de la République a reçu, seul à seul, les partenaires sociaux, lesquels ont également été reçus cette semaine par le Premier ministre et la Ministre du Travail.

S'agissant du Code du Travail, on peut attendre le meilleur comme le pire. Le Chef de l'État veut, en effet, donner davantage de liberté aux entreprises pour négocier directement un certain nombre de points qui relèvent aujourd'hui des accords de branche, en tout cas dans le bâtiment. C'est le cas des conditions et de l'organisation du travail, des heures supplémentaires, notamment.

Lors de son entretien avec le Président de la République, l'U2P a rappelé que l'immense majorité des petites entreprises ne sont pas en mesure de négocier des accords en interne et que les accords de branche étaient indispensables. Elle a plaidé pour que la concertation entre les partenaires sociaux et le Gouvernement conduise au compromis consistant à définir au niveau de la branche les règles applicables et les cas dans lesquels l'accord d'entreprise pourra déroger. C'est la condition sine qua non pour garantir que les accords d'entreprises ne conduiront pas à créer sur le terrain

des situations de concurrence déloyale. Le Chef de l'État veut, par ailleurs, assouplir les règles du licenciement économique et plafonner les indemnités prud'homales en fonction de l'ancienneté du salarié concerné, ce qui permettrait à l'évidence de rassurer les chefs d'entreprise. L'U2P a demandé également que les indemnités de licenciement soient plafonnées en fonction des capacités contributives de l'entreprise, la situation n'étant évidemment pas la même dans une TPE que dans une

entreprise du CAC 40. En effet, trop élevées, ces indemnités peuvent être fatales pour l'entreprise, pour peu qu'elles s'ajoutent à une baisse d'activité ou à un retard de paiement. Nous partageons la nécessité de réformer le Code du Travail afin de le rendre réellement compréhensible à tous les employeurs, et notamment aux plus petites entreprises.

À ce titre, il est indispensable de privilégier désormais l'accompagnement des entreprises plutôt que le détestable parcours « réglementation, contrôle, sanction ».

De ce point de vue, le droit à l'erreur annoncé par Emmanuel Macron va dans le bon sens. Il s'agirait de reconnaître aux entreprises un droit à l'erreur et de renverser la charge de la preuve en exigeant des Pouvoirs publics qu'ils prouvent eux-mêmes l'intentionnalité fautive des entreprises.

Les 2 300 000 artisans, commerçants et libéraux attendent des règles stables et lisibles.



ÉCONOMIE

→ BUTAGAZ ET LA CAPEB S'UNISSENT POUR SOUTENIR LES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Butagaz, partenaire de la CAPEB, a signé la charte « Coup de Pouce » dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergies, qui s'inscrit dans la continuité du dispositif « Artiprimes » mis en place en mai 2015. Ce « Coup de pouce » permet aux ménages, sous conditions de ressources, de bénéficier de primes CEE exceptionnelles pour les aider à financer leurs travaux d'économies d'énergie.

En l'occurrence, Butagaz s'engage à verser aux clients au moins 800 € pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve au gaz ou au fioul à haute performance énergétique et 1300 € pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve biomasse de classe 5.

Soulignons que ce coup de pouce est d'une durée limitée (jusqu'au 31 mars 2018). Il est donc urgent de relayer cette opération exceptionnelle sur le terrain.

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

EUROPCAR JOUE LE JEU AVEC LES ADHÉRENTS DE LA CAPEB ET LES ECO ARTISANS !

C'est parti pour 3 semaines de jeu, du lundi 29 mai au dimanche 18 juin 2017, suivi d'un tirage au sort le lundi 19 juin 2017.

Pour participer, rien de plus simple : l'entreprise artisanale

- se rend sur www.100pourcentgagnant.com/europcar,
- remplit le formulaire d'inscription
- et répond à 2 questions pour valider sa participation.

De nombreux lots sont à gagner :

- **1 semaine de location** offerte en catégorie CDMR (Peugeot 308 ou similaire),
- **5 week-ends de location** offerts en catégorie CDMR,
- **10 sacs à dos de chantiers Bizline,**
- **30 casques de chantiers,**
- **50 carnets de chantiers,**
- **des codes coupons de 40€** (location de 5 jours minimum) et de **20€** (location 2 jours minimum) à valoir sur la location d'un véhicule utilitaire.



Les locations offertes, les sacs à dos et les casques seront remis en mains propres aux adhérents ou ECO Artisans au sein des CAPEB départementales.

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

MÉTIERS

→ LE CONSEIL DES PROFESSIONS FAIT LE POINT APRÈS LES JPC DE STRASBOURG

Les membres du Conseil ont dressé un bilan globalement positif des JPC 2017, regrettant toutefois une baisse du nombre de délégués participant à cet événement syndical majeur et réfléchissant aux actions à mener pour remobiliser les CAPEB départementales et les délégués. Rappelons à cet égard que les JPC sont une source essentielle d'informations à exploiter dans l'animation des sections professionnelles. Il est donc nécessaire de réfléchir aux actions à mener pour augmenter significativement le nombre de délégués participant aux JPC. Le Conseil des Professions a par ailleurs réfléchi à l'opportunité de mettre en place un groupe de travail dédié à la ventilation et un autre dédié aux matériaux bio sourcés, deux sujets qui concernent plusieurs métiers du bâtiment et qui ont fait l'objet d'interventions lors de la dernière CNAGS. Le Conseil a décidé de renouveler le regroupement de l'ensemble des conseillers professionnels des 8 UNA initié avec succès l'an dernier. Ce regroupement, qui se tiendra le 8 novembre prochain, permettra à nouveau d'échanger sur les travaux des dossiers transversaux : le BIM, le programme PACTE, les questions de santé sécurité, etc.

Le Conseil des Professions a par ailleurs évoqué la question de savoir s'il était ou non souhaitable d'élaborer des référentiels spécifiques dédiés à la réalisation des balcons, suite aux désordres récurrents sur ce type d'ouvrages. En matière de santé et de sécurité au travail, le Conseil a commenté l'évolution des taux AT/MP et décidé d'approfondir cette question.

Enfin, au titre des dossiers suivi par les Unions Nationales Artisanales, il a fait le point sur les réflexions du groupe de travail Isolation qui, lors de sa dernière réunion, a permis de dégager des pistes de réflexion à partir des résultats de l'enquête menée auprès du Réseau sur l'isolation. Il a également évoqué l'arrêté instaurant le dispositif « Coup de pouce Économies d'énergie » ainsi que le projet d'arrêté qui fixe les obligations de travaux acoustiques dans certaines zones.

Pour conclure, un point a été fait sur les travaux au sein des plans PRDA (Plan Recherche et Développement Amiante), PTNB (Plan Transition Numérique dans le Bâtiment) et PACTE (Programme d'Accompagnement pour la qualité de la construction et la Transition Énergétique).

→ DOMINIQUE MÉTAYER A RÉUNI SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS LE 1^{ER} JUIN



Le Président de l'UNA Maçonnerie Carrelage et ses conseillers ont évidemment dressé un bilan des Journées Professionnelles de la Construction auxquelles ils espéraient accueillir un plus grand nombre de délégués. Ils ont donc commencé à réfléchir aux moyens de mieux mobiliser le Réseau pour l'édition 2018 qui se tiendra à Brest du 25 au 27 avril. Les DTU en cours de révision ont été passés en revue (DTU 20.1 Maçonnerie de petits éléments, DTU 23.5 Planchers poutrelles entrevous, DTU 14.1 Cuvelage et DTU 23.4 Planchers à prédalles industrialisées en béton). Il a également été question du groupe interface CAPEB/FFB, des dossiers traités par le programme PACTE et des questions de santé et de sécurité autour des travaux en cours au sein du pôle d'innovation IRIS-ST. Dominique Métayer et ses conseillers ont commenté la rencontre avec Leborgne puis évoqué la problématique des trémies d'escalier avant de faire le point sur la rénovation des diplômes maçons et carreleurs et sur les questions liées au patrimoine.



MÉTIER

→ LE PRÉSIDENT DE L'UNA COUVERTURE PLOMBERIE CHAUFFAGE A RÉUNI SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS LE 29 MAI

L'équipe de l'UNA a été renouvelée. Elle compte désormais Olivier Clavel (Plombier chauffagiste - Indre et Loire), Julien Faure (Plombier chauffagiste - Haute Saône), Jean-Claude Rancurel (Plombier chauffagiste - Vaucluse) et Anne Jeannolin (Couvreur - Savoie).

Après un tour de table des participants, le Président Bruno Gal a fait un point d'actualités puis défini le calendrier de travail de l'année.

La nouvelle équipe a pris connaissance des différents aspects des missions d'un conseiller professionnel ainsi que des outils d'information dont elle dispose, notamment au travers d'ARTUR. Enfin, un point a été fait sur les activités d'IRIS-ST et les travaux en cours.

COMMUNICATION

→ L'UNTEC MET LE NUMÉRIQUE AU CŒUR DE SON CONGRÈS

À l'occasion de son 45^e congrès qui se tenait cette semaine, l'UNTEC a mis au cœur de ses débats l'Économie Digitale dans la construction. Quelle création de valeur, quelle destruction de valeur ? Quel partage de savoir-faire et d'expertise métiers avec les plates-formes digitales, les Moocs ? Quelle forme de numérisation du métier d'économiste et de la filière ? Quelle réalité, quelles opportunités et menaces ? Quel degré de maîtrise ? Autant de questions auxquels nombre d'intervenants étaient invités à répondre dans le cadre de tables rondes, de conférences et ateliers.

Jacques Montel, conseiller professionnel de l'UNA Serrurerie Métallerie représentait la CAPEB dans celui dédié à « l'Atelier BIM Virtuel ».

Rappelons que cet atelier BIM Virtuel a été lancé en 2016 dans le cadre du Plan de Transition Numérique dans le Bâtiment (PTNB) avec pour objectif de refaire en BIM une opération existante pour pouvoir comparer une approche BIM avec une approche classique. Une chose est sûre : cet atelier BIM virtuel se révèle riche d'enseignements sur l'état de l'art et les pratiques en BIM, les méthodes à déployer, les difficultés et freins rencontrés, les points forts, points faibles et leviers d'amélioration en la matière.



LOBBYING

→ LE PRÉSIDENT LIÉBUS ALERTE LE PREMIER MINISTRE SUR LES PRIORITÉS DE LA CAPEB

Le Président Liébus a adressé un courrier au nouveau Premier ministre pour le féliciter de sa nomination et lui rappeler combien l'emploi et le soutien aux activités de nos entreprises doivent être une priorité absolue de son gouvernement. M. Philippe ne l'ignore pas puisqu'il a toujours porté une réelle attention aux entreprises artisanales du bâtiment en tant que Maire du Havre au travers de nombreuses manifestations auxquelles il a participé avec la CAPEB de Seine-Maritime. Espérons que, dans le cadre de ses nouvelles responsabilités, il ne nous oubliera pas. Le Président Liébus a également attiré l'attention du Premier ministre sur la formation professionnelle qui reste une question majeure pour les artisans, tant pour eux-mêmes que pour leurs salariés et leurs apprentis. « Les artisans du Bâtiment seront toujours à vos côtés pour soutenir la préservation de l'emploi sur nos

territoires, le maintien et la spécificité de nos compétences et de nos qualifications professionnelles » a-t-il souligné. Il a par ailleurs appelé M. Philippe à prendre à bras le corps le problème du travail détaché afin de préserver l'emploi et la pérennité de nos entreprises.

Il lui a également rappelé que la CAPEB a été récemment consacrée première organisation patronale de France tous secteurs d'activité confondus en nombre d'entreprises, une organisation prête à travailler dans un esprit constructif.

La nomination de Franck Morel au sein du cabinet du Premier ministre est plutôt un signal positif. En effet, la CAPEB a souvent eu l'occasion de le rencontrer lorsqu'il était directeur adjoint du cabinet de Xavier Bertrand au ministère du Travail, notamment sur la question des temps de trajet. On se souviendra également que M. Morel avait accepté de participer au congrès de la CAPEB à La Rochelle.

→ NOS PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS AU SEIN DU GOUVERNEMENT PHILIPPE

Le Gouvernement Philippe ne compte pas de Ministère du Logement en tant que tel et il en va de même pour l'Artisanat. Nous aurons donc à faire à plusieurs ministres pour gérer les questions qui concernent les entreprises du bâtiment.

S'agissant du Logement, c'est le Ministre de la Cohésion des territoires qui sera notre interlocuteur. Il aura également en charge la politique de la ville et l'aménagement du territoire. Lors de ses premières rencontres avec les acteurs du logement, il a indiqué que le développement des travaux dans l'existant était une priorité. C'est aussi la nôtre et un objectif pour lequel nous plaçons depuis des années.

Du côté du développement durable et de l'énergie, la nomination de Michèle Pappalardo à la Direction du Cabinet de Nicolas Hulot est un bon signe. La CAPEB connaît bien cette ancienne Présidente de l'Ademe avec qui elle a souvent eu l'occasion de travailler et qui,

elle aussi, avait participé à une assemblée générale de la CAPEB. La nouvelle Ministre du travail, Muriel Pénicaud, devra conduire la réforme du droit du travail et celle de l'assurance chômage. Elle aura également en charge la refonte du dispositif de formation professionnelle annoncée par le Président de la République. Elle a choisi deux personnalités rompues au dialogue social pour diriger son cabinet : Antoine Foucher, ancien directeur général adjoint en charge du "pôle social" du Medef, et Stéphane Lardy, ex Secrétaire général de FO, l'un et l'autre étant parfaitement au fait des dossiers sociaux sur la table : droit du travail, formation professionnelle, pénibilité, etc.

Quant à l'Artisanat, il sera rattaché directement à Bercy dont les clés ont été confiées à Bruno Le Maire qui connaît également bien la CAPEB tant au niveau national que départemental.



(Suite de la p. 1)

La volonté de simplifier la vie des entreprises pourrait également passer par la création d'un site internet où sera précisée toute la réglementation à laquelle les TPE/PME sont soumises, les réponses apportées en ligne sur ce site ayant toute validité à l'égard de l'administration.

Enfin, au cours de ce premier entretien avec le Président de la République, l'U2P a demandé très officiellement la suppression tant du compte pénibilité que du prélèvement à

la source, deux dispositifs extrêmement problématiques pour les entreprises et sur lesquels le Chef de l'État semble prêt à prendre le temps de la réflexion avant de décider.

La transformation du CICE en baisse directe de charges sociales a également été évoquée de façon consensuelle puisqu'il s'agit d'un engagement inscrit dans le programme d'Emmanuel Macron. Notons qu'aujourd'hui, le Medef s'opposerait à cette disposition.

RÉSEAU

→ LES RÉGIONS AU MENU DE CETTE SEMAINE SYNDICALE

Les Secrétaires généraux régionaux puis le Conseil interrégional se sont réunis mardi et mercredi à la Confédération.

Le Conseil interrégional a fait un point sur l'avancement de la structuration des régions CAPEB à différents niveaux (statutaire, structuration administrative, organisation opérationnelle, cotisation, budget) ainsi que sur la signature des conventions régionales. Il a également abordé la poursuite des travaux ABCD dans le droit fil des décisions prises en assemblée générale.

Les conséquences de la mesure de la représentativité patronale en région ont été évoquées ainsi que la constitution des U2P en région.

Enfin, un point a été fait sur la mise en place de la plateforme 3.0 et sur les dernières actualités dans le domaine de la formation professionnelle.



SOCIAL

→ CONSEILS DE PRUD'HOMMES : ERREUR DE LA DGT

Les entreprises relevant de la branche du Bâtiment, et donc leurs effectifs, ont été affectées par erreur à la section Activités diverses et non à la section Industrie.

Cette erreur de la DGT a évidemment une incidence sur le nombre de sièges à pourvoir. C'est pourquoi l'U2P a contesté l'arrêté du 5 mai dernier relatif à l'attribution des

sièges dans les Conseils de Prud'hommes. La Direction Générale du Travail s'est engagée à publier un arrêté rectificatif.

En attendant, le processus de désignation des conseillers se poursuit (voir notre actualité ARTUR du 9 mai).

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

LES RESPONSABLES DE LA CAPEB BRETAGNE À LA CONFÉDÉRATION

Le Président confédéral a reçu le 22 mai le nouveau Président de la CAPEB Bretagne, Erwan Barlet, et son Secrétaire général Julian Zapata, pour une journée d'intégration. Une occasion d'échanges toujours très utiles.

TRAVAIL DÉTACHÉ : LE PRÉSIDENT LIÉBUS POURSUIT SON LOBBYING



Il était invité cette semaine à une conférence organisée par le groupe Socialiste et Démocrate du Parlement Européen concernant la révision de la Directive sur le Travail Détaché.

Il a rappelé à cette occasion les préconisations de la CAPEB pour endiguer ce dumping social : réduire la durée du détachement et l'adapter par secteur d'activités, supprimer le détachement via les sociétés d'intérim, imposer que le salarié détaché dispose d'une ancienneté d'au moins six mois dans son entreprise. Enfin, le Président Liébus a rappelé que la CAPEB souhaitait également une révision des règlements de coordination des régimes de sécurité sociale afin de mettre un terme aux écarts de charges sociales d'un pays à l'autre.

LE BUREAU DE L'U2P S'EST RÉUNI JEUDI

À cette occasion, le Président Griset a fait un retour sur sa rencontre en tête à tête avec le Président de la République puis de l'entretien qui a suivi lundi avec le Premier ministre. Les propositions de la Commission des affaires sociales, des relations du travail et de la parité sur le RSI et sur le compte personnel de prévention de la pénibilité ont ensuite été examinées ainsi que celles du groupe de travail mis en place en vue de préparer le LAB 2017. Parmi les autres points à l'ordre du jour, nous relèverons également la question du futur arrêté rectificatif fixant la répartition des sièges au sein des Conseils de Prud'hommes entre les différentes sections.

RÉSEAU : LE PRÉSIDENT CONFÉDÉRAL AVAIT PRÉVU DE PARTICIPER VENDREDI

à l'assemblée générale de la CAPEB Grand Paris.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2017